

gouvernement d'accueil, y compris de considérations relatives à l'ampleur des forces nécessaires au contrôle du camp.

Il faut constituer dans le meilleur délai des équipes interdisciplinaires d'évaluation de la sécurité et les déployer à l'avance ou dans le cadre des structures de gestion du camp. Ces équipes doivent être composées d'experts provenant d'un certain nombre d'horizons, y compris des forces policières, des organisations humanitaires, des forces armées, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de représentants des autorités locales et du HCR. Il incombe à cette équipe multidisciplinaire de cerner et de déterminer les exigences en matière de sécurité dans le cas de camps de réfugiés donnés. Voici quelques-unes des questions que doivent aborder les équipes d'évaluation de la sécurité :

- Quelle est, dans son ensemble, la situation de la sécurité dans le pays d'accueil et dans la région?
- Quelles sont les menaces actuelles en matière de sécurité intérieure ou extérieure?
- Quelles sont les éventuelles menaces à la sécurité, intérieures ou extérieures?
- Quelles sont les ressources, les attitudes et les capacités des autorités locales (y compris de la police)? Quelle est la capacité du secteur de la sécurité dans son ensemble (système de justice, établissements correctionnels, etc.)?
- Quelles sont les tâches qui pourraient être confiées éventuellement à la force de police internationale ou aux forces armées? Quels éléments devraient figurer dans leur mandat?
- Quelle devrait être la structure de commandement et de présentation de rapports?
- De quelle façon devrait-on répartir les responsabilités?
- Quelles sont les compétences particulières nécessaires?
- Sera-t-il nécessaire d'assumer une responsabilité pour la loi et l'ordre en l'absence des autorités locales?
- Quelles sont les coûts associés aux tâches liées la réponse de sécurité?

Une fois l'évaluation effectuée, les équipes d'évaluation de la sécurité doivent agir rapidement et élaborer un plan de sécurité. Il faudra actualiser le plan régulièrement au fur et à mesure que la situation de la sécurité dans un camp évolue avec le temps.

IV. QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA SÉCURITÉ DES CAMPS DE RÉFUGIÉS

Généralités

On évoque presque toujours un manque de ressources humaines et financières comme étant une des grandes raisons du retard touchant l'établissement d'un régime de sécurité dans le contexte d'une opération de soutien de la paix ou de livraison de secours humanitaires. Cela dit, on peut planifier les ressources à l'avance. Des plans génériques reposant sur un bassin de compétences, d'équipements de base et un financement immédiatement accessible peuvent faciliter le raccourcissement du délai de réaction. De concert avec les éléments énumérés plus haut, des mécanismes d'alerte rapide devraient permettre une planification s'appliquant à la